

Protocole Sanitaire du Lycée Stendhal
Mise à jour au 01/04/2022

DECRETO-LEGGE 24 marzo 2022, n. 24

Disposizioni urgenti per il superamento delle misure di contrasto alla diffusione dell'epidemia da COVID-19, in conseguenza della cessazione dello stato di emergenza. (22G00034) (GU Serie Generale n.70 del 24-03-2022)



**Pas de port du masque
à la maternelle jusqu'à 6
ans d'âge**

ÉCOLE MATERNELLE

Elève(s) cas contact

Cours :
en présentiel

Mesures sanitaires élèves :

- Surveillance
- Test* uniquement si apparition de symptômes (à renouveler 5 jours après si les symptômes persistent)

* Seul un test antigénique ou PCR sera admis – pas d'autotest.

Elève(s) positif(s)

**Isolement à la
maison**

- Retour en classe au 11^{ème} jour si test* négatif
- * Seul un test antigénique ou PCR sera admis – pas d'autotest.



Port du masque (chirurgical ou FFP2) OBLIGATOIRE dans l'école tous les jours sauf durant les activités sportives

ÉCOLE PRIMAIRE

Elève(s) cas contact

Elève(s) positif(s)

Cours :

en présentiel avec port du masque (chirurgical a minima).

ATTENTION : à partir du 4^{ème} cas positif obligation du port du masque FFP2 en classe pendant les 10 jours suivant le contact avec le dernier cas positif

Mesures sanitaires élèves :

- Surveillance
- Test* uniquement si apparition de symptômes (à renouveler 5 jours après si les symptômes persistent)

* Seul un test antigénique ou PCR sera admis – pas d'autotest.

Cours :

En EAD pour l'(es) élève(s) positif(s) à la COVID uniquement

Retour en classe selon le schéma vaccinal :

- au 8^{ème} jour si cycle vaccinal complet de moins de 120 jours et avec test* négatif
- OU
- au 11^{ème} jour si Non vacciné ou si cycle vaccinal complet de plus de 120 jours et avec test* négatif

* Seul un test antigénique ou PCR sera admis – pas d'autotest.



Port du masque (chirurgical ou FFP2) OBLIGATOIRE dans le collège et le lycée tous les jours sauf durant les activités sportives

COLLÈGE ET LYCÉE

Elève(s) cas contact

Elève(s) positif(s)

Cours :

en présentiel avec port du masque (chirurgical a minima).

ATTENTION : à partir du 4^{ème} cas positif obligation du port du masque FFP2 en classe pendant les 10 jours suivant le contact avec le dernier cas positif

Mesures sanitaires élèves :

- Surveillance
- Test* uniquement si apparition de symptômes (à renouveler 5 jours après si les symptômes persistent)

* Seul un test antigénique ou PCR sera admis – pas d'autotest.

Cours :

En EAD pour l'(es) élève(s) positif(s) à la COVID uniquement

Retour en classe selon le schéma vaccinal :

- au 8^{ème} jour si cycle vaccinal complet de moins de 120 jours et avec test* négatif
- OU
- au 11^{ème} jour si Non vacciné ou si cycle vaccinal complet de plus de 120 jours et avec test* négatif

* Seul un test antigénique ou PCR sera admis – pas d'autotest.



**Port du masque
(chirurgical ou FFP2)
OBLIGATOIRE dans tous
l'établissement**

PERSONNELS

A partir du 1^{er} avril 2022, obligation pour tous les personnels scolaires (enseignants et non-enseignants) de présenter une des certifications vaccinales suivantes pour accéder à l'établissement :

- Green Pass de base
- Green Pass renforcé
- Green Pass de guérison

Le personnel enseignant ou éducatif (surveillants, ASEM) non vacciné qui présente un green pass de base ne peut être en contact avec les enfants. Ainsi, des activités de support à l'établissement scolaire seront attribuées.